

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 3

**Résolutions adoptées à la 539^e séance
tenue le 9 juin 2008**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 6 octobre 2008

CU-539-3.1 COMITÉ DE GOUVERNANCE

Nomination de l'ombudsman par intérim

Le Conseil de l'Université nomme Mme Pascale Descary, jusqu'à l'entrée en fonction de l'ombudsman en titre.

CU-539-3.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Règlement relatif aux conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal

Le Conseil de l'Université modifie le Règlement relatif aux conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal selon le document A-2/539e/100.1 déposé aux archives, sous réserve de vérification faite à la satisfaction du Comité des ressources humaines.

CU-539-7.1 NOMINATION DU DOYEN DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Le Conseil de l'Université nomme M. Gérard Boismenu, doyen de la Faculté des arts et des sciences pour un mandat de quatre ans soit jusqu'au 31 mai 2012.

CU-539-7.2 NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Le Conseil de l'Université nomme M. Richard Massé, directeur de l'École de santé publique de l'Université de Montréal pour un mandat de cinq ans soit jusqu'au 31 mai 2013.

CU-539-8 EMPRUNT AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro CU-527-9 adoptée le 24 septembre 2007, le Conseil de l'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (l'« emprunteur ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 85 000 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt ou plusieurs emprunts contractés auprès de Financement-Québec (la « Société »);

ATTENDU QUE l'emprunteur désire contracter un emprunt au montant de 25 000 000 \$ auprès de la Société;

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 3

**Résolutions adoptées à la 539^e séance
tenue le 9 juin 2008**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 6 octobre 2008

ATTENDU QU'il est opportun de déterminer les modalités de cet emprunt;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU :

1. QUE l'emprunteur soit autorisé à emprunter, sous réserve de l'obtention des autorisations requises de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une somme de 25 000 000 \$ (l'« *emprunt* ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE les modalités et conditions décrites aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient approuvées;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, un billet au montant de 25 000 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit souscrit en faveur de la Société;
4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, l'emprunteur soit autorisé à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du recteur, du vice-recteur exécutif, du directeur des finances ou de la secrétaire générale, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de l'emprunteur, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

CU-539-9.1 NOMINATION D'UNE PROFESSEURE AGRÉGÉE

Le Conseil de l'Université nomme professeure agrégée la personne dont le nom paraît au document A-2/539e/107 déposé aux archives.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 3

**Résolutions adoptées à la 539^e séance
tenue le 9 juin 2008**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 6 octobre 2008

CU-539-9.2 MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le Conseil de l'Université nomme MM. Louis-François Brodeur, Mountagha Sow et Nicolas Descroix membres à la Commission des études, pour un mandat de quatre ans échéant au 31 mai 2012.

La secrétaire générale,
Francine Verrier